



**Organisation
mondiale de la Santé**
BUREAU RÉGIONAL DE L'
Europe



LE PROCESSUS EUROPÉEN
ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

Rapport de la cinquième réunion du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES)

**Vilnius (Lituanie)
1^{er} juillet 2014**



**World Health
Organization**

REGIONAL OFFICE FOR **Europe**

**Rapport de la cinquième réunion
du Conseil ministériel européen
de l'environnement et de la santé
(CMES)**

**Vilnius (Lituanie)
1^{er} juillet 2014**

Résumé

Lors de sa cinquième réunion, qui s'est tenue à Vilnius (Lituanie) le 1^{er} juillet 2014, le Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES) a fait le point sur l'orientation stratégique du processus européen Environnement et santé et sur ses principaux partenariats stratégiques. Il a examiné le projet de rapport de situation qui sera présenté au Comité régional de l'OMS pour l'Europe et au Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU à l'automne 2014, et a adopté le programme de travail à suivre jusqu'à sa sixième session, en février 2015. Il a ensuite abordé la question des préparatifs de la réunion de haut niveau d'évaluation à mi-parcours, qui sera organisée par Israël en novembre 2014, et des premiers préparatifs de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé prévue en 2016. Il a défini la qualité de l'air, les changements climatiques et la sécurité chimique comme ses priorités jusqu'à la Conférence ministérielle.

Mots clés

ENVIRONMENTAL HEALTH
ENVIRONMENTAL POLICY – trends
CONGRESSES
EUROPE

Les demandes concernant les publications du Bureau régional sont à adresser à :

Service des publications
Bureau régional de l'OMS pour l'Europe
UN City
Marmorvej 51
DK-2100 Copenhague Ø
Danemark

Vous pouvez également remplir un formulaire de demande de documentation, d'informations sanitaires ou d'autorisation de reproduire/traduire sur le site Web du Bureau régional (<http://www.euro.who.int/PubRequest?language=French>).

© Organisation mondiale de la santé 2014

Tous droits réservés. Le Bureau régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé accueillera favorablement les demandes d'autorisation de reproduire ou de traduire ses publications, en partie ou intégralement.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part de l'Organisation mondiale de la santé, aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, territoire, ville ou zone, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières ou limites. Les lignes en pointillé sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir encore fait l'objet d'un accord définitif.

La mention d'entreprises ou de produits commerciaux n'implique pas que ces entreprises et produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la santé de préférence à d'autres, de nature similaire, qui ne sont pas mentionnés. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la santé a pris toutes les dispositions voulues pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'Organisation mondiale de la santé ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation. Les opinions exprimées par les auteurs, rédacteurs et groupes d'experts ne reflètent pas nécessairement les décisions de l'Organisation mondiale de la santé ou la politique arrêtée par cette dernière.

Table des matières

Remerciements	3
Ouverture de la réunion	4
Point 1 de l'ordre du jour provisoire : Adoption de l'ordre du jour	6
Point 2 de l'ordre du jour : Présentation des nouveaux membres et élection d'un coprésident parmi les ministres de la Santé	6
Point 3 de l'ordre du jour : Adoption du rapport de la quatrième réunion du CMES	6
Point 4 de l'ordre du jour : Suivi des décisions antérieures	6
Point 5 de l'ordre du jour : Les partenariats stratégiques du processus européen Environnement et santé	8
Point 6 de l'ordre du jour : Les questions d'environnement et de santé auxquelles le CMES doit se consacrer en priorité	11
Point 7 de l'ordre du jour : Adoption d'un programme de travail pour la période précédant la sixième réunion du CMES	14
Point 8 de l'ordre du jour : Le point sur les préparatifs de la réunion d'évaluation à mi-parcours dans la perspective de la Sixième Conférence ministérielle de 2016	15
Point 9 de l'ordre du jour : Questions diverses et clôture de la réunion	16
Annexe 1. Objet de la réunion	17
Annexe 2. Programme de travail	18
Annexe 3. Principaux points de discussion et décisions	20
Annexe 4. Liste des participants	24

Remerciements

La cinquième réunion du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé a été généreusement accueillie par le gouvernement de la Lituanie.

Ouverture de la réunion

1. Le Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES) a tenu sa cinquième réunion le 1^{er} juillet 2014 à Vilnius (Lituanie), à l'aimable invitation du gouvernement de la Lituanie. L'objet de la réunion est présenté à l'annexe 1 et dans le document EURO/EHMB5/2, le programme de travail à l'annexe 2 et dans le document EURO/EHMB5/4, les principaux points de discussion et décisions à l'annexe 3, et la liste des participants à l'annexe 4.
2. M. Gediminas Černiauskas, vice-ministre de la Santé de la Lituanie, souhaite la bienvenue aux participants au nom de son ministre, M. Vytenis Andriukaitis, et remercie les autorités parlementaires lituaniennes d'avoir mis à disposition le lieu de la réunion.
3. Mme Zsuzsanna Jakab, directrice régionale de l'OMS pour l'Europe, souhaite la bienvenue aux participants et remercie le gouvernement de la Lituanie pour sa généreuse hospitalité. Elle propose que, en l'absence du président, M. Amir Peretz (Israël), la première partie de la réunion soit présidée par sa suppléante, Mme Sinaia Netanyahu. Elle remercie le gouvernement espagnol d'avoir proposé d'accueillir la prochaine réunion du CMES en février 2015, et souhaite la bienvenue à M. Alexander Nies, président du Groupe de travail européen Environnement et santé (EHTF), ainsi qu'à l'actuel coprésident, M. Thor-Erik Lindgren (Norvège), et au prochain coprésident, M. Dragan Gjorgiev (Ex-République yougoslave de Macédoine), qui succédera à M. Lindgren le 1^{er} septembre 2014.
4. Mme Netanyahu ouvre officiellement la réunion et préside les débats concernant les points 1 à 6 de l'ordre du jour. Elle donne lecture d'un message de M. Peretz, dans lequel celui-ci salue les participants et remercie le gouvernement lituanien pour son hospitalité. M. Peretz invite les membres du CMES à soutenir activement les travaux du Conseil et à rechercher des moyens d'améliorer leur communication entre les réunions. Tous les événements internationaux concernant l'environnement et la santé, notamment ceux liés aux conventions multilatérales, accords et protocoles sur la santé et les changements climatiques, la qualité de l'air et la sécurité chimique, sont pour les membres du CMES l'occasion d'attirer l'attention du public sur l'importance des questions d'environnement et de santé. Israël s'apprête à accueillir la réunion de haut niveau d'évaluation à mi-parcours de la Déclaration de Parme sur l'environnement et la santé en novembre 2014, à laquelle sont attendus près de 270 participants des 53 États membres de la Région européenne de l'OMS, d'institutions des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales. La réunion comprendra deux jours de visites sur le terrain et deux jours de débats du Groupe de travail européen Environnement et santé, même si –l'espère-t-il– les membres du CMES seront également présents.
5. Mme Netanyahu résume les principaux objectifs de l'actuelle réunion, à savoir faire le point sur l'orientation stratégique et les partenariats du processus européen Environnement et santé, donner des indications concernant la réunion de haut niveau d'évaluation à mi-parcours et adopter le programme de travail intersessions du CMES.

6. Mme Jakab remercie les membres du Conseil pour leur fructueuse collaboration avec le secrétariat depuis la dernière session, et en particulier pour leurs conseils dans le cadre de l'élaboration du rapport conjoint présenté à la soixante-troisième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe et à la dix-neuvième session du Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU). Elle invite le CMES à mettre en place le cadre politique nécessaire pour prendre l'initiative de l'action à mener face aux questions essentielles que sont la pollution atmosphérique, les effets des changements climatiques et la sécurité chimique. Des outils précieux sont déjà disponibles, tels que le cadre politique Santé 2020, le programme de développement durable des Nations Unies pour l'après-2015 et les accords multilatéraux et programmes sur l'environnement. Deux réunions de haut niveau ont eu lieu depuis la dernière session du CMES : la troisième session de la réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé (Oslo, 25-27 novembre 2013) et la quatrième réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (PPE TSE) (Paris, 14-16 avril 2014). Ces réunions montrent que les activités intersectorielles en faveur de la santé peuvent être très efficaces.
7. La prochaine élection d'un nouveau président de la Commission européenne et de nouveaux membres du Parlement européen offre à la Commission européenne l'occasion de renouveler son soutien aux travaux du CMES. Les États qui assureront bientôt la présidence de l'Union européenne devraient étudier les possibilités de synergies entre le projet de leur présidence et leur rôle au sein du Conseil et du Groupe de travail.
8. Plusieurs enseignements ont été tirés depuis la quatrième réunion du CMES à Belgrade (Serbie), en 2013. S'il veut être crédible, le CMES doit absolument parler d'une seule voix : en ce qui concerne les enjeux essentiels, il doit se mettre d'accord sur une position pouvant être exprimée par tous ses membres dans les instances de discussion concernées. Par exemple, il n'a pas encore été possible, à ce jour, de convenir d'une position commune concernant l'inscription du chrysotile (amiante blanc) à la liste des produits chimiques dangereux répertoriés à l'annexe III de la « Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international ». Par ailleurs, il apparaît clairement qu'il ne suffit pas de recueillir des données scientifiques, mais qu'il est également indispensable de mener des activités d'information afin de porter ces données à la connaissance du public. Ainsi, en dépit des bases factuelles disponibles relatives aux effets de la mauvaise qualité de l'air sur la santé qui ont été présentées au CMES lors de la réunion de Belgrade, il n'a pas été possible d'apporter les modifications souhaitées à la politique de l'Union européenne en matière de qualité de l'air lors de son réexamen, en 2013. Mme Jakab invite les membres du CMES à diffuser aussi largement que possible les données relatives aux bénéfices pour la santé de la lutte contre les changements climatiques et de la sécurité chimique, qui seront présentées lors de l'actuelle réunion.

Point 1 de l'ordre du jour provisoire : Adoption de l'ordre du jour

9. L'ordre du jour (document EURO/EHMB5/3 Rev.1) et le programme de travail (document EURO/EHMB5/4) sont adoptés.

Point 2 de l'ordre du jour : Présentation des nouveaux membres et élection d'un coprésident parmi les ministres de la Santé

10. Mme Netanyahu souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du CMES de la Croatie, de l'Espagne, de la Géorgie et de la Lituanie, qui représentent le secteur de la santé. M. Vytenis Andriukaitis, ministre lituanien de la Santé, est élu coprésident et préside les débats concernant les points 7 à 9 de l'ordre du jour.

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption du rapport de la quatrième réunion du CMES

11. Le rapport de la quatrième réunion du CMES, qui s'est tenue à Belgrade (Serbie) en avril 2013 (document EURO/EHMB5/6), est adopté sans modification.

Point 4 de l'ordre du jour : Suivi des décisions antérieures

12. Mme Francesca Racioppi, conseillère principale en politiques et programmes, Gouvernance et partenariats en matière d'environnement et de santé, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, fait rapport sur le suivi par le secrétariat des décisions antérieures du CMES, dont il n'a pas été question au titre d'autres points de l'ordre du jour (voir document EURO/EHMB5/7). Un débat intéressant sur le rapport du CMES a eu lieu à l'automne 2013 lors de la soixante-troisième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe et de la dix-neuvième session du Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU. Le représentant de la Lituanie a fait une déclaration au nom du CMES lors de la quatrième réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (PPE TSE). La question de l'amiante chrysotile sera à nouveau abordée lors de la prochaine conférence des Parties à la Convention de Rotterdam en mai 2015. Une déclaration du CMES, appelant la Région européenne de l'OMS et les États membres de la CEE-ONU à envisager de promouvoir et de faire progresser les accords multilatéraux sur l'environnement et les politiques concernant plus particulièrement les engagements pris à Parme, et à mettre en place des initiatives visant spécifiquement à associer les organisations de jeunes à leurs programmes nationaux pour l'environnement et la santé, a été adressée aux États concernés en juillet 2013.
13. Abordant les aspects opérationnels, Mme Racioppi déclare que les membres suppléants du CMES ont organisé deux réunions fructueuses en mars et mai 2014, cette dernière à l'occasion d'une réunion de bureau du Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU, au cours de laquelle les deux groupes se sont penchés sur les possibilités de synergies entre leurs activités, par exemple sous la forme de réunions consécutives. Eu égard aux importantes spécificités recensées au sujet des deux processus et à d'autres considérations de nature logistique et politique, les participants ont admis que les conditions actuelles ne se prêtaient pas encore à l'organisation de

conférences consécutives. Un plan de communication commun a été approuvé par le Conseil et le Groupe de travail.

14. Pour des raisons de continuité et de mémoire institutionnelle, le Comité régional de l'OMS pour l'Europe a nommé deux membres du CMES pour un mandat de trois ans et deux membres pour un mandat de deux ans. Le Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU a nommé quatre membres pour un mandat de deux ans, et il gardera à l'esprit la question de la continuité.
15. M. Jan Dusik, Directeur, Bureau régional pour l'Europe du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), attire l'attention sur les résultats de la première Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA) qui s'est déroulée à Nairobi (Kenya), du 23 au 27 juin 2014, et sur les autres événements à venir concernant le PNUE. L'Assemblée a adopté des résolutions sur la qualité de l'air ainsi que sur les produits chimiques et les déchets, prévoyant notamment des mesures en lien avec la Convention de Minamata sur le mercure et une approche intégrée du financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. La deuxième UNEA se tiendra à Nairobi du 23 au 26 mai 2016, et ce sera donc la troisième réunion mondiale de haut niveau prévue cette année-là, avec la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé et la Huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». Bien que le CMES et le PNUE ne puissent pas encore organiser d'événements communs, il est important de réfléchir aux moyens de s'assurer de la participation des ministères de la Santé et de l'Environnement, sachant qu'ils représentent souvent des intérêts très divergents.
16. M. Nies fait observer que le secteur de la santé est encore aujourd'hui plus fortement représenté dans le processus européen Environnement et santé que le secteur de l'environnement. Il est essentiel de veiller à ce que les deux secteurs soient aussi bien informés l'un que l'autre. M. Nies espère que la réunion consacrée à l'environnement et la santé qui aura lieu pendant la vingtième session du Comité des politiques de l'environnement en octobre 2014 sera l'occasion de mener une action de sensibilisation et d'encourager les acteurs de l'environnement à participer activement au processus.
17. Mme Jakab demande aux membres du CMES représentant le secteur de l'environnement quelle est la meilleure façon d'associer les parties prenantes du secteur de l'environnement au processus européen Environnement et santé. Il est difficile d'organiser des réunions consécutives au niveau ministériel, car cela impliquerait que les ministres s'absentent de leur bureau pendant trois ou quatre jours d'affilée.
18. Mme Netanyahu signale que le Groupe de travail sera représenté lors de la prochaine réunion de la CEE-ONU. Il est important de prendre la parole à la fois devant les organismes de l'Union européenne qui se consacrent à l'environnement et devant les Nations Unies. L'occasion en sera prochainement donnée avec la Conférence de Lima sur les changements climatiques (vingtième session de la Conférence des Parties au protocole de Kyoto) en décembre 2014.

19. M. Srdan Matic, coordinateur, Environnement et santé, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, donne un aperçu du projet de rapport de situation que le CMES présentera à la soixante-quatrième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe et à la vingtième session du Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU (document EURO/EHMB5/8). Le document sera mis à jour de façon à faire apparaître les résultats de la réunion actuelle. Les réunions des membres suppléants du CMES, notamment le groupe de travail sur les communications, se sont avérées très utiles pour donner des orientations au secrétariat.
20. M. Nies déclare que le rapport devrait rendre compte des résultats des réunions des suppléants et des débats sur la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé qui ont eu lieu depuis les dernières sessions du Comité régional et du Comité des politiques de l'environnement ; il devrait également faire état du changement de coprésident du Groupe de travail. Le Groupe de travail se réunira pour la prochaine fois dans le cadre de la réunion de haut niveau d'évaluation à mi-parcours, en novembre 2014.

Point 5 de l'ordre du jour : Les partenariats stratégiques du processus européen Environnement et santé

21. M. Matic présente le document de travail sur les partenariats stratégiques relatifs au processus européen Environnement et santé, qui a été élaboré par le secrétariat (document EURO/EHMB5/9), et demande au CMES des conseils sur les futures initiatives à entreprendre. Plusieurs partenariats techniques et financiers ont été mis en place avec différents organismes et institutions de l'Union européenne, notamment les Directions générales de la santé, de l'environnement, de l'éducation, de l'emploi et des transports. Toutefois, la participation de la Commission européenne aux travaux du CMES n'est pas à la hauteur de son engagement politique. M. Matic espère que la nomination d'un nouveau président de la Commission et de nouveaux commissaires permettra en fin de compte de régler ce problème. Le CMES devrait prendre en contact avec les États membres qui assureront la présidence de l'Union européenne d'ici la Sixième Conférence ministérielle (Italie, Lettonie, Luxembourg, Pays-Bas, Slovaquie et Malte) afin de les encourager à user de leur influence pour obtenir des financements destinés aux activités dans le domaine de l'environnement et de la santé.
22. Les organismes financiers internationaux constituent une autre source de financement possible : ainsi, le Fonds pour l'eau de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, qui suit les recommandations de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU)/du Protocole de l'OMS sur l'eau et la santé, a préconisé l'investissement de 3,8 millions d'euros dans l'eau et l'assainissement en Europe. Le secrétariat propose qu'un plan spécial visant à impliquer les organismes financiers internationaux dans la mise en œuvre de la Déclaration de Parme soit élaboré et examiné lors de la Sixième Conférence ministérielle.
23. Les Parties aux différents accords multilatéraux sur l'environnement ne semblent pas très familiarisées avec le processus européen Environnement et santé. Les membres du CMES pourraient jouer un rôle politique en faisant mieux connaître ce processus, et le Groupe de travail souhaitera peut-être

inviter les présidents des accords multilatéraux sur l'environnement à assister à la réunion d'évaluation à mi-parcours afin d'examiner les possibilités de synergies avec leurs propres activités.

24. Les membres suppléants du CMES ont rencontré le Bureau du Comité des politiques de l'environnement lors de la réunion de ce Bureau à Lisbonne (Portugal), en mai 2014, où ils se sont découvert de nombreux intérêts communs, et ces contacts devraient se poursuivre.
25. Le CMES souhaitera peut-être arrêter une position commune sur la santé dans le programme de développement pour l'après-2015, que les États membres de la Région européenne de l'OMS pourront faire connaître. Parmi les autres partenaires potentiels figurent le processus Santé 2020, d'autres Régions de l'OMS et des acteurs de la société civile.
26. Le représentant de la Croatie indique que le processus Environnement et santé est tributaire de ses partenaires politiques. La Commission européenne devrait être encouragée à se remobiliser en faveur du processus, éventuellement grâce à une structure dédiée. Les activités dans le domaine de l'environnement et de la santé doivent continuer à s'inscrire dans les principaux cadres politiques créés depuis la Conférence de Parme, qui sont le document relatif aux résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et Santé 2020. Les échanges de connaissances et d'expériences avec d'autres régions sont importants, dans la mesure où la planète entière est concernée par les facteurs environnementaux.
27. La représentante de l'Espagne déclare que le CMES devrait adresser une lettre au président de la Commission européenne l'engageant vivement à charger une Direction générale en particulier des questions d'environnement et de santé. Le CMES devrait inviter à la réunion d'évaluation à mi-parcours les présidents des conventions et protocoles relatifs à l'environnement et la santé. L'Espagne se félicite de la possibilité de collaboration avec le processus « Un environnement pour l'Europe » et avec Santé 2020, et elle estime que la collaboration avec Santé 2020 devrait faire l'objet d'un point séparé de l'ordre du jour lors de la prochaine réunion du CMES.
28. M. Marco Keiner, directeur, Division de l'environnement, CEE-ONU, attire l'attention sur la liste d'accords multilatéraux sur l'environnement applicables, qui figurent à l'annexe 1 du rapport du secrétariat. Les présidents de ces accords se rencontrent une ou deux fois par an avec un ordre du jour souple : des points concernant le processus Environnement et la santé pourraient être abordés lors de ces réunions. On pourrait examiner les plans de travail des conventions des Nations Unies sur l'environnement pour voir s'ils présentent des synergies avec les objectifs de la Déclaration de Parme et y faire figurer les renvois adéquats, ce qui accroîtrait la visibilité de la Déclaration.
29. M. Nies déclare que le CMES pourrait jouer un rôle plus important en tant que visage politique du processus Environnement et santé. Il appelle les membres du CMES à évoquer les questions d'environnement et de santé dans leurs déclarations à l'échelon national, lors des réunions des Nations Unies et des organes de l'Union européenne, ainsi que dans le cadre de leurs contacts avec

des organisations non gouvernementales, qui ont souvent une influence sur les décideurs nationaux.

30. M. Lindgren explique que, d'après son expérience, la position des États à propos du programme de développement pour l'après-2015 est déterminée au niveau national, et que ce ne serait pas faire un usage rationnel des ressources que de consacrer des efforts à élaborer des politiques acceptables pour un nombre important d'États. De même, les États européens devraient s'attacher à préciser leurs propres objectifs dans le contexte européen et à établir des liens plus étroits avec les institutions de l'Union européenne, les organismes financiers concernés et les accords multilatéraux sur l'environnement, avant de coopérer avec d'autres régions.
31. M. Gjorgiev déclare que l'investissement personnel des membres du CMES et leur action de promotion sont essentiels pour accroître la visibilité des objectifs du CMES. La priorité numéro un est de renforcer les liens avec la Commission européenne, les organismes financiers internationaux et les organisations non gouvernementales.
32. M. Dusik signale que la collaboration avec plusieurs conventions sur l'environnement est compliquée par le fait que ces conventions ont toutes leurs propres organes directeurs : le PNUE n'a qu'un rôle de secrétariat. Parmi les autres partenaires potentiels figurent le Comité économique et social européen – un organe consultatif qui s'efforce de coopérer avec la société civile – et le Centre et Réseau des technologies climatiques de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. S'agissant du programme de développement durable, les principales approches ont déjà été définies et le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable a commencé à les préciser : les membres du CMES devraient encourager le débat dans leurs propres pays, ce qui aura une incidence sur ce processus, plutôt que d'essayer d'arrêter une nouvelle position commune à ce stade avancé. M. Keiner signale que l'avant-projet révisé des objectifs de développement durable et des cibles associées proposés pour le programme de développement pour l'après-2015, qui vient d'être adopté par le Groupe de travail ouvert, mentionne, dans la liste des cibles, la réduction des décès et maladies causés entre autres par la pollution de l'eau, de l'air et des sols. Des partenariats peuvent également être établis avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et des organismes spécialisés dans la santé et la sécurité au travail.
33. La représentante de la Coalition de la jeunesse européenne pour l'environnement et la santé (European Environment and Health Youth Coalition) déclare que la collaboration entre les points de contact nationaux pour l'environnement et la santé et les organisations de jeunes devrait être améliorée. Lors d'une étude réalisée par l'OMS en prévision de la réunion de haut niveau d'évaluation à mi-parcours, seul un tiers des États ont indiqué que les jeunes participaient à des projets dans le domaine de la santé et l'environnement.
34. Mme Netanyahu demande au secrétariat d'établir un calendrier des réunions internationales auxquelles il est prévu que les membres du CMES participent, afin que ceux-ci puissent se mettre d'accord sur les informations à communiquer concernant les activités du Conseil.

35. Mme Jakab déclare que la définition des objectifs de développement durable est un processus conduit par les États membres. Les sujets de préoccupation fondamentaux en matière d'environnement et de santé, tels que la couverture sanitaire universelle, la pollution et les maladies non transmissibles figurent déjà dans l'avant-projet de propositions d'objectifs de développement durable et de cibles associées : le CMES devrait convenir de messages clés que ses membres pourraient faire passer dans le cadre des débats sur cet avant-projet au niveau national. Les ministres devraient s'efforcer de participer aux discussions sur le projet définitif d'objectifs de développement durable en 2015. Mme Jakab engage vivement les membres du CMES à s'unir et à se mobiliser davantage pour encourager le plus d'États possible à adhérer à l'ensemble des accords multilatéraux sur l'environnement en lien avec les objectifs de la Déclaration de Parme.

Point 6 de l'ordre du jour : Les questions d'environnement et de santé auxquelles le CMES doit se consacrer en priorité

36. En présentant ce point de l'ordre du jour, M. Matic déclare que les membres suppléants du CMES ont suggéré trois thèmes prioritaires : la qualité de l'air, les changements climatiques et la santé, et la sécurité chimique (voir document EURO/EHMB5/10). Ces thèmes s'inscrivent dans le cadre de la Déclaration de Parme, les États membres ont fait preuve d'une volonté politique pour les traiter et des interventions efficaces existent.
37. Depuis l'exposé technique sur la qualité de l'air auquel le CMES a assisté lors de sa précédente session à Belgrade, le Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS a publié une monographie¹ classant la pollution atmosphérique parmi les agents cancérigènes du groupe I, l'OMS a publié des estimations révisées de la charge de morbidité imputable à la pollution atmosphérique², et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a estimé à 1 700 milliards de dollars US le coût sanitaire de la pollution atmosphérique dans ses 34 États membres³. Les membres du CMES voudront peut-être apporter leur soutien à l'initiative de la Norvège et d'autres États membres de l'OMS relative à un projet de résolution sur la pollution atmosphérique et la santé, qui sera présenté à l'Assemblée mondiale de la santé en 2015. Ils pourront par ailleurs, s'ils le souhaitent, plaider en faveur de la révision de la politique de l'Union européenne en matière de lutte contre la pollution atmosphérique et de la mise en œuvre renforcée de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, et faire prendre davantage conscience du lien de causalité entre la pollution atmosphérique et les maladies non transmissibles.

¹ Outdoor air pollution. Lyon : Centre international de recherche sur le cancer (sous presse) (Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme, volume 109).

² Burden of disease from household air pollution for 2012: summary of results. Genève, Organisation mondiale de la santé ; 2014 (http://www.who.int/phe/health_topics/outdoorair/databases/FINAL_HAP_AAP_BoD_24March2014.pdf?ua=1, consulté le 19 juillet 2014).

³ Le coût de la pollution de l'air : impacts sanitaires du transport routier. Paris : Organisation de coopération et de développement économiques ; 2014 (http://www.oecd-ilibrary.org/environment/le-cout-de-la-pollution-de-l-air_9789264220522-fr, consulté le 19 juillet 2014).

38. S'agissant de la sécurité chimique, les membres suppléants du CMES recommandent que le Conseil accorde une attention particulière aux maladies liées à l'amiante et aux effets de l'exposition au mercure sur la santé. L'appel lancé aux États membres dans la résolution WHA67.11 de l'Assemblée mondiale de la santé, les engageant à favoriser la mise en œuvre généralisée de la Convention de Minamata sur le mercure, constitue une bonne occasion, pour le CMES, de passer à l'action.
39. Le premier orateur invité, le professeur Rainer Sauerborn, directeur de l'Institut de santé publique de l'Université de Heidelberg (Allemagne), présente un exposé sur les effets des changements climatiques sur la santé. Les conséquences économiques de ces effets seront considérables : pour n'en citer que deux, les capacités des travailleurs, notamment des ouvriers qui travaillent en plein air, seront limitées ; et ils devront faire des pauses plus souvent, ce qui diminuera leur productivité. Les maladies transmissibles telles que la maladie à virus West Nile (ou du Nil occidental), que l'on n'observait jusqu'à présent que dans les régions chaudes, apparaissent désormais de plus en plus fréquemment dans la Région européenne de l'OMS. Les membres du CMES souhaiteront peut-être citer le passage du chapitre 11 (Human health: impacts, adaptation and co-benefits) du cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, selon lequel même avec une augmentation relativement modeste de la température moyenne mondiale, à savoir 4 °C de plus qu'à l'ère préindustrielle, les effets sanitaires de cette évolution ne seront plus maîtrisables, principalement en raison de la dénutrition, de la chaleur et des infections d'origine alimentaire et à transmission vectorielle⁴.
40. Le secteur de la santé peut apporter sa contribution aux activités de lutte contre les changements climatiques en attirant l'attention sur les risques associés pour les personnes et leurs familles et en encourageant les changements de comportement ; en prônant des politiques offrant à la fois des avantages sur le plan de la santé et de l'environnement (les bénéfices conjoints, ou « co-benefits »), tels que la promotion de la pratique du vélo et de la marche ; en améliorant les ensembles de données utilisés pour les plans d'action nationaux et les études de vulnérabilité ; et en diminuant les niveaux élevés d'émission de gaz à effet de serre liés aux soins de santé, principalement dus à la fabrication et au conditionnement des médicaments.
41. Le deuxième orateur invité, le professeur Philippe Grandjean, de l'Université du Danemark du Sud et de la Harvard School of Public Health, présente un exposé sur les effets du mercure sur la santé, notamment avant la naissance et pendant la prime enfance. L'exposition au mercure avant la naissance, dont des cas dramatiques se sont produits à Minamata (Japon) dans les années 1950 et 1960, provoque des malformations physiques et des déficiences mentales graves chez les enfants à des niveaux en apparence inoffensifs pour les

⁴ Field CB, Barros V, Dokken DJ *et al.* Climate change 2014: impacts, adaptation, and vulnerability. Vol. I. Global and sectoral aspects. contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Cambridge/New York: Cambridge University Press; 2014.

adultes. Dans un article publié en 2014 dans *The Lancet*⁵ et reprenant une étude antérieure, le professeur Grandjean recensait six nouveaux produits chimiques industriels connus pour leur neurotoxicité développementale chez les êtres humains, dont les polybromodiphényléthers (PBDE), souvent utilisés pour ignifuger les vêtements pour enfants. Lors de son développement, le cerveau est particulièrement vulnérable aux produits chimiques toxiques et les dommages causés à ce stade précoce sont toujours irréversibles. Le coût économique annuel imputable à la perte de QI liée à l'exposition à des produits chimiques toxiques est estimé à 9,3 milliards d'euros dans l'ensemble de l'Union européenne⁶.

42. Le problème du mercure peut être traité de plusieurs manières. Les consommateurs sont en droit de connaître les effets nocifs possibles des produits qu'ils achètent et consomment (ce droit est prévu, entre autres, par la Convention de la CEE-ONU sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus)). Dans certains cas, il existe d'autres produits moins dangereux. Les membres du CMES souhaiteront peut-être promouvoir le recours plus systématique aux Lignes directrices de l'OCDE pour les essais de produits chimiques, et il conviendrait de créer un organisme international de centralisation des informations chargé de recueillir toutes les données disponibles sur la neurotoxicité des produits chimiques d'usage courant. La surveillance biologique à grande échelle, bien que coûteuse, est essentielle si les pouvoirs publics veulent connaître l'étendue du problème du mercure, évaluer les effets de ce produit et décider des mesures à prendre. Les organismes de l'Union européenne ou des États membres ne s'intéressent guère à la question de la perte de QI due à l'exposition à des produits chimiques toxiques dans la prime enfance, et c'est donc là un domaine dans lequel le CMES pourrait accroître sa visibilité.
43. Lors du débat qui s'ensuit, les participants soulignent que, selon toute vraisemblance, les changements climatiques aboutiront à une augmentation des dépenses de santé publique et des primes d'assurance maladie. Le représentant de la Croatie fait observer que ces changements climatiques provoquent déjà des inondations, un accroissement des taux de mortalité et une augmentation de l'incidence des maladies transmises par les moustiques, telles que la maladie à virus West Nile. Or, les mesures de lutte contre les vecteurs risquent malheureusement d'avoir des conséquences néfastes sur des insectes utiles tels que les abeilles. La représentante de l'Espagne déclare que son pays appuie le projet de résolution de l'Assemblée mondiale de la santé sur la pollution atmosphérique et la proposition relative à l'inscription de l'amiante chrysotile à la liste des substances dangereuses de la Convention de Rotterdam, même si les programmes nationaux de lutte contre l'amiante exigeront la collaboration des professionnels de l'amiante et des syndicats. Les représentants de la Géorgie et de l'Ukraine demandent aux autres membres du CMES de leur donner des conseils, car leurs pays commencent

⁵ Grandjean P, Landrigan PJ. Neurobehavioural effects of developmental toxicity. *Lancet Neurology*. 2014;13(3):330–338. doi:10.1016/S1474-4422(13)70278-3.

⁶ Source des données : Bellanger M, Pichery C, Aerts D, Berglund M, Castaño A, Čejchanová M et al. Economic benefits of methylmercury exposure control in Europe: monetary value of neurotoxicity prevention. *Environ Health*. 2013;12:3. doi: 10.1186/1476-069X-12-3.

seulement à s'attaquer aux problèmes d'environnement et de santé dans un contexte européen élargi.

44. Le professeur Sauerborn fait observer que l'exposition aux substances toxiques peut être aggravée par les effets des changements climatiques : ainsi, les solvants et les colles ont davantage tendance à s'évaporer lorsque la température ambiante s'élève. M. Nies attire l'attention sur les directives de l'Union européenne en matière de sécurité chimique et sur les travaux de l'Agence européenne des produits chimiques, laquelle a constaté la faible qualité des données sur la toxicité maternelle qui lui sont transmises. M. Lindgren note que le CMES n'exploite pas suffisamment les possibilités d'action liées au concept de « santé dans toutes les politiques » de l'OMS. Les activités du CMES sont un exemple concret de collaboration multisectorielle que d'autres organismes pourraient suivre. M. Dusik demande aux membres du CMES des conseils pour intégrer l'exposition au mercure dans un système général de gestion des produits chimiques. Le PNUE et la CEE-ONU peuvent conseiller le CMES lorsque celui-ci veut coopérer avec d'autres Régions.
45. En résumé, Mme Jakab déclare que le secrétariat se mettra en relation avec les commissaires européens et avec le Parlement européen afin de donner une impulsion à la révision des normes de l'Union européenne en matière de qualité de l'air sur la base des valeurs guides de l'OMS, et qu'il écrira aux États membres en leur demandant de ratifier les conventions multilatérales sur l'environnement et de faciliter la mise en œuvre de la Convention de Minamata sur le mercure. Le CMES devrait convenir d'une position commune à propos de l'amiante, qui reste un problème urgent de santé publique dans de nombreux pays européens. Mme Jakab suggère que le CMES écrive au directeur général de l'OMS afin de lui faire part de son inquiétude concernant la qualité de l'air et de son soutien au projet de résolution de l'Assemblée mondiale de la santé relatif à cette question. Il existe des possibilités de collaboration avec le secteur de l'agriculture dans le domaine des risques liés aux changements climatiques concernant à la fois la santé et l'agriculture.
46. Le CMES est d'accord pour donner la priorité aux thèmes de la qualité de l'air, des effets des changements climatiques et de la sécurité chimique d'ici la Sixième Conférence ministérielle de 2016.

Point 7 de l'ordre du jour : Adoption d'un programme de travail pour la période précédant la sixième réunion du CMES

47. M. Vytenis Andriukaitis, ministre lituanien de la Santé, préside les débats concernant les points 7 à 9 de l'ordre du jour. M. Matic présente le point 7 (voir document EURO/EHMB5/11) ; il suggère que le secrétariat établisse le calendrier des prochains événements internationaux et demande aux membres du CMES d'indiquer ceux auxquels ils pourront faire une déclaration au nom du Conseil. Le CMES doit poursuivre les préparatifs de la Sixième Conférence ministérielle de 2016, notamment trouver un pays d'accueil et un lieu et réfléchir aux modalités de financement.
48. Le CMES est favorable à ce que le secrétariat travaille avec les membres suppléants en prévision de l'examen du processus préparatoire ainsi que de l'objet et du contenu de la conférence, qui aura lieu lors de la sixième réunion

du CMES. M. Dusik laisse entendre que, dans la mesure où les structures existantes (le Conseil et ses suppléants, et le Groupe de travail) semblent bien fonctionner, il n'est pas nécessaire de nommer un groupe directeur séparé.

49. M. Nies propose que le CMES engage des discussions avec les États européens qui ont manifesté leur opposition à l'inscription de l'amiante chrysotile à la liste de la Convention de Rotterdam, aux fins du respect de l'engagement, pris dans la Déclaration de Parme, d'établir des programmes nationaux d'élimination des maladies liées à l'amiante d'ici 2015. L'Allemagne, avec l'OMS, l'Organisation internationale du travail et des organisations non gouvernementales, a mis en place des ateliers nationaux de sensibilisation aux risques de l'exposition à l'amiante et d'information sur les précautions de sécurité à suivre en la matière. Si possible, il conviendrait d'annoncer les dates et lieux de la Sixième Conférence ministérielle et de la prochaine réunion du Groupe de travail d'ici la réunion d'évaluation à mi-parcours.
50. Les représentants de la Croatie et de l'Ukraine déclarent que leurs pays vont réfléchir à la possibilité d'accueillir une future réunion du Conseil ou du Groupe de travail.
51. L'observateur de l'Allemagne déclare que le CMES devrait se concentrer sur son rôle de visage politique du processus Environnement et santé et sur les dispositions à prendre pour préparer sa prochaine réunion de février 2015.
52. Mme Jakab résume les débats en remerciant les représentants de la Croatie et de l'Ukraine d'avoir proposé d'accueillir de prochaines réunions. Elle suggère qu'un petit groupe de membres suppléants du CMES ou de membres du Groupe de travail, y compris de représentants de la Fédération de Russie, poursuive les débats sur la question de l'amiante chrysotile. Elle précise que le CMES et le Groupe de travail auront tous deux un important rôle à jouer dans le cadre de la préparation de la Conférence ministérielle. Le CMES donnera des orientations et des conseils sur la sélection des priorités et principaux thèmes de la Conférence, tandis que le Groupe de travail élargira les discussions et les négociations aux 53 États membres.

Point 8 de l'ordre du jour : Le point sur les préparatifs de la réunion d'évaluation à mi-parcours dans la perspective de la Sixième Conférence ministérielle de 2016

53. La réunion de haut niveau d'évaluation à mi-parcours aura lieu du 10 au 13 novembre 2014 à Tel-Aviv (Israël). Elle comprendra deux journées de réunion du Groupe de travail, auxquelles les membres du CMES sont encouragés à participer, et des visites d'étude dans un centre de traitement des eaux et une usine de dessalement. Les objectifs de cette évaluation sont de planifier les futures activités en fonction des questions essentielles et des priorités, de montrer comment les États membres ont relevé les défis auxquels ils étaient confrontés et de préparer la Sixième Conférence ministérielle.
54. Mme Netanyahu, s'exprimant au nom du gouvernement israélien, déclare que la lettre d'invitation qui sera adressée aux États est en cours de rédaction. Elle invite l'ensemble du CMES à encourager le maximum d'États membres à assister à la réunion.

Point 9 de l'ordre du jour : Questions diverses et clôture de la réunion

55. Il n'y a pas d'autres questions. Mme Racioppi donne lecture d'un résumé des principales conclusions et décisions auxquelles a abouti la réunion. Le Conseil adopte ces conclusions et décisions, qui sont reproduites à l'annexe 3.
56. Résumant les débats de la journée, Mme Jakab déclare que le CMES doit se mettre d'accord sur les moyens de faire participer plus activement le secteur de l'environnement à ses travaux à un haut niveau. Le CMES devrait par ailleurs réfléchir à la possibilité d'étendre la durée du mandat de ses membres, actuellement de deux ans. Il devrait accroître sa visibilité internationale et convenir de messages clés à délivrer lors des réunions de haut niveau d'autres organismes. Même si les rôles respectifs du Conseil et du Groupe de travail sont désormais définis de manière beaucoup plus claire, ils doivent encore être précisés davantage et faire l'objet d'une communication extérieure efficace d'ici la Sixième Conférence ministérielle, qui examinera le processus de gouvernance.
57. M. Andriukaitis prononce la clôture de la réunion à 16 heures le 1^{er} juillet 2014.

Annexe 1. Objet de la réunion

La cinquième réunion du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES) est organisée en concertation avec le président du CMES conformément à l'article 5 de son règlement intérieur.

Lors de cette réunion, quatre nouveaux membres siégeront au Conseil et un coprésident représentant le secteur de la santé sera élu. Les quatre nouveaux membres sont les ministres de la Santé de la Croatie, de l'Espagne, de la Géorgie et de la Lituanie.

La cinquième réunion a pour principal objectif de faire le point sur l'orientation stratégique du processus européen Environnement et santé, ses priorités et les grandes étapes de 2014 et 2015, dans la perspective de la Sixième Conférence ministérielle prévue en 2016.

Comme l'ont évoqué les membres suppléants du CMES lors de la réunion préparatoire à Bonn (Allemagne), le Conseil aura l'occasion de se pencher sur les partenariats stratégiques du processus européen Environnement et santé ainsi que sur les questions d'environnement et de santé auxquelles le CMES doit se consacrer en priorité au cours de la période à venir.

Les résultats des débats du CMES sur les deux grands thèmes serviront de base aux préparatifs de la réunion de haut niveau d'évaluation à mi-parcours organisée à l'invitation d'Israël à Tel-Aviv du 10 au 13 novembre 2014, et aideront à élaborer une feuille de route en prévision de la Sixième Conférence ministérielle.

Le CMES devrait également proposer des mesures permettant de sensibiliser davantage les deux secteurs à la signification des déterminants environnementaux de la santé et à l'importance d'agir sur eux.

Enfin, conformément à la décision prise lors de la quatrième réunion à Belgrade en 2013, le CMES adoptera un programme de travail dans ses domaines de responsabilité.

Annexe 2. Programme de travail

08 h 45-09 h 00	<i>Enregistrement</i>
09 h 00-09 h 30	Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour, présentation des nouveaux membres et élection d'un coprésident parmi les ministres de la Santé (points 1 et 2 de l'ordre du jour) <i>Documents utiles :</i> <i>1. Liste des documents</i> <i>2. Objet de la réunion</i> <i>3. Ordre du jour provisoire annoté</i> <i>4. Programme provisoire</i> <i>5. Liste provisoire des participants</i>
09 h 30-10 h 00	Adoption du rapport de la quatrième réunion du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES) et suivi des décisions antérieures (points 3 et 4 de l'ordre du jour) <i>Documents utiles :</i> <i>6. Projet de rapport de la quatrième réunion du CMES, Belgrade (Serbie), avril 2013</i> <i>7. Rapport du secrétariat sur le suivi des décisions antérieures</i> <i>8. Projet de rapport de situation destiné à être présenté à la soixante-quatrième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe et à la vingtième réunion du Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU (2014)</i>
10 h 00-10 h 30	<i>Pause</i>
10 h 30-11 h 45	Les partenariats stratégiques du processus européen Environnement et santé (point 5 de l'ordre du jour) Introduction par le secrétariat <i>Documents utiles :</i> <i>9. Les partenariats stratégiques du processus européen Environnement et santé</i>
11 h 45-13 h 00	Les questions d'environnement et de santé auxquelles le CMES doit se consacrer en priorité (point 6 de l'ordre du jour) Exposés liminaires des orateurs invités sur les changements climatiques et la santé et sur la sécurité chimique. <i>Documents utiles :</i> <i>10. Les questions d'environnement et de</i>

santé auxquelles le CMES doit se consacrer en priorité

13 h 00-14 h 00

Déjeuner

14 h 00-14 h 30

Les questions d'environnement et de santé auxquelles le CMES doit se consacrer en priorité (point 6 de l'ordre du jour) *(suite)*

14 h 30-15 h 00

Adoption d'un programme de travail pour la période précédant la sixième réunion du CMES (point 7 de l'ordre du jour)

Documents utiles :

11. Activités proposées pour le CMES entre les sessions

15 h 00-15 h 30

Pause

15 h 30-15 h 50

Le point sur les préparatifs de la réunion d'évaluation à mi-parcours dans la perspective de la Sixième Conférence ministérielle de 2016 (point 8 de l'ordre du jour)
Introduction par le secrétariat

15 h 50-16 h 00

Questions diverses et clôture de la réunion (point 9 de l'ordre du jour)

Remarque : Les membres du CMES et les États membres pourront formuler des observations et faire des propositions concernant les points à inscrire à l'ordre du jour jusqu'à une semaine au plus avant la réunion (23 juin 2014).

Annexe 3. Principaux points de discussion et décisions

Le Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES) :

1) Adoption de l'ordre du jour

- Le CMES a adopté l'ordre du jour de la réunion.

2) Présentation des nouveaux membres et élection d'un coprésident parmi les ministres de la Santé

- Le CMES a souhaité la bienvenue à ses quatre nouveaux membres issus du secteur de la santé (Croatie, Espagne, Géorgie et Lituanie) et élu le représentant d'Israël à la présidence de la réunion et celui de la Lituanie à la coprésidence.

3) Adoption du rapport de la quatrième réunion du CMES

- Le CMES a adopté le rapport de sa quatrième réunion, qui s'est tenue à Belgrade en avril 2013.

4) Suivi des décisions antérieures

- Le CMES a pris acte du compte rendu sur le suivi des décisions antérieures.
- Il a également pris note de l'information, communiquée par le PNUE, selon laquelle la prochaine Assemblée des Nations Unies pour l'environnement se déroulera à Nairobi du 23 au 27 mai 2016.
- Le CMES a été informé des préparatifs en vue de la participation du processus européen Environnement et santé à la vingtième session du Comité des politiques de l'environnement, dans le but de mieux faire connaître le processus au groupe représentant l'environnement et de l'encourager à se mobiliser.
- Le CMES a pris note du rapport de situation sur le processus européen Environnement et santé qui sera présenté à la soixante-quatrième session du Comité régional de l'OMS et à la vingtième session du Comité des politiques de l'environnement. La version définitive du document sera établie d'ici le 4 juillet sur la base des résultats de la réunion du CMES et diffusée auprès des membres du Conseil afin qu'ils formulent d'éventuelles observations.

5) Les partenariats stratégiques du processus européen Environnement et santé

- Le CMES a salué la pertinence et l'ampleur du document sur les partenariats stratégiques et des mesures proposées pour le suivi à effectuer. Il a également reconnu qu'il devait être plus actif et plus visible dans les différentes instances de discussion. En particulier, il est convenu :
 - de mettre l'accent sur son rôle de sensibilisation, grâce à l'élaboration d'un ensemble de messages qu'il pourra faire passer dans le cadre de différents lieux de débats et événements internationaux (par exemple, l'Assemblée mondiale de la santé, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement ou le Comité des politiques de l'environnement) ;
 - de donner la priorité à la remobilisation de l'Union européenne, en collaboration avec le Bureau de l'OMS à Bruxelles. Cela impliquera :

- de repérer de nouveaux membres du Parlement européen qui s'intéressent particulièrement à l'environnement et à la santé, et qui pourront être sollicités pour organiser conjointement des rencontres consacrées à la sensibilisation et à des thèmes scientifiques ;
- d'inviter le nouveau président de la Commission européenne à définir clairement les responsabilités en matière d'environnement et de santé au sein de la Commission ;
- de rencontrer les nouveaux commissaires et leurs directeurs généraux, en concertation avec le CMES ;
- de renforcer les liens et la communication avec les prochaines présidences de l'Union européenne et d'étudier les possibilités de nouer des liens avec le Comité économique et social européen ;
- d'étudier plus avant les possibilités d'une participation des organismes financiers internationaux dans des domaines précis ;
- de renforcer les synergies avec les accords multilatéraux sur l'environnement :
 - en combinant une approche « passive », qui consiste à communiquer avec les États membres à propos de la ratification et de la mise en œuvre de ces accords, et une approche « active », qui consiste à mettre au point des messages et des positions que les membres du CMES pourront exprimer dans les instances de discussion concernées ;
 - en inscrivant le processus Environnement et santé à l'ordre du jour de l'une des prochaines réunions des présidents des accords multilatéraux sur l'environnement ;
 - en procédant à une évaluation des activités mises en œuvre dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement, afin de répertorier précisément celles qui contribuent à la réalisation des priorités définies à Parme, en vue de mettre au jour les synergies qui existent entre elles ;
- de mettre au point un ensemble de messages afin d'aider le CMES et l'EHTF à défendre les arguments en faveur de l'environnement et de la santé dans le cadre des concertations nationales sur le programme pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable, en tenant compte du fait que le processus de négociation est dirigé par les États membres par le biais du Groupe de travail ouvert, et qu'il peut être compliqué et inefficace d'essayer de convenir d'une position commune à l'ensemble du CMES ;
- d'envisager d'inscrire les liens entre le processus européen Environnement et santé et Santé 2020 à l'ordre du jour de la sixième réunion du CMES (sous réserve d'un examen ultérieur) ;
- de donner la priorité aux initiatives en lien avec le programme régional (collaboration avec l'Union européenne, participation des organismes financiers internationaux, mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement) plutôt qu'à une collaboration avec les processus Environnement et santé dans d'autres Régions ;

- d'étudier les moyens d'associer davantage les organisations non gouvernementales aux travaux du CMES, en prenant acte qu'il faut encore aller plus loin pour mobiliser la jeunesse au niveau national, d'après les réponses données à une enquête sur les politiques réalisées par l'OMS ;
- de dresser la carte des événements et des occasions, pour le CMES, de s'engager activement, parallèlement au programme de travail intersessions.

6) Les questions d'environnement et de santé auxquelles le CMES doit se consacrer en priorité

Le CMES :

- a pris note avec intérêt des exposés présentés par les professeurs Sauerborn et Grandjean, respectivement sur les changements climatiques et la santé et sur la sécurité chimique et la santé ;
- est convenu de définir comme domaines prioritaires de leurs activités au cours des deux prochaines années les changements climatiques, la pollution atmosphérique et la sécurité chimique sous l'angle de leur rapport avec la santé ; ces thèmes devraient également figurer à l'ordre du jour de la Sixième Conférence ministérielle ;
- a apporté son soutien aux mesures proposées dans le document sur les questions d'environnement et de santé auxquelles il doit se consacrer en priorité, en prenant note de l'importance des aspects relatifs à la communication et de sa capacité à exprimer systématiquement des positions communes ;
- a reconnu que le processus européen Environnement et santé avait la possibilité d'être mis en avant comme un modèle valable de « santé dans toutes les politiques » ;
- a décidé d'un commun accord d'adresser une lettre au directeur général de l'OMS afin d'exprimer son soutien à l'élaboration d'une résolution de l'Assemblée mondiale de la santé sur la pollution atmosphérique ;
- a pris note de la proposition de la CEE-ONU et du PNUE de soutenir les actions de sensibilisation au niveau mondial.

7) Adoption d'un programme de travail pour la période précédant la sixième réunion du CMES

Le CMES :

- a examiné les activités proposées pour son programme de travail intersessions et s'est mis d'accord sur ces activités, avec des modifications en fonction des débats qui ont eu lieu durant la réunion ;
- est convenu de mettre en œuvre son programme de travail intersessions en élaborant un plan d'action assorti d'échéances et d'étapes, qui sera diffusé à ses membres pour commentaires et adoption ;
- En ce qui concerne les préparatifs de la Conférence ministérielle :
 - s'est félicité que l'Ukraine se déclare disposée à accueillir l'une des rencontres préparatoires, ou la Conférence elle-même ;

- est convenu de la nécessité de commencer à dessiner les contours des partenariats stratégiques au titre des préparatifs de la Conférence ministérielle, en faisant preuve d'une forte mobilisation ;
- a établi clairement que le CMES et le Groupe de travail auront tous deux un important rôle à jouer dans le cadre de la préparation de la Conférence ministérielle. Le CMES donnera des orientations et des conseils sur la sélection des priorités et principaux thèmes de la Conférence, tandis que l'EHTF élargira les discussions et les négociations aux 53 États membres.

8) Le point sur les préparatifs de la réunion d'évaluation à mi-parcours dans la perspective de la Sixième Conférence ministérielle de 2016

Le CMES :

- a pris note avec satisfaction des dernières informations communiquées par le secrétariat concernant les préparatifs de la réunion d'évaluation à mi-parcours en Israël ainsi que ses documents de référence et son programme, notamment les visites sur le terrain ;
- a remercié Israël d'accueillir la réunion ;
- est convenu que quelques-uns au moins de ses membres participeront à la réunion, en tant que représentants du CMES ;
- a attiré l'attention sur le fait qu'il était important de faire en sorte que l'ensemble des États membres participent à la réunion d'évaluation à mi-parcours.

9) Questions diverses et clôture de la réunion

Le CMES :

- s'est félicité que la Croatie se déclare disposée à accueillir l'une de ses prochaines réunions.

Annexe 4. Liste des participants

Croatie

Siniša Varga
Ministre de la Santé
Ministère de la Santé de la République de Croatie
Ksaver 200a
HR-10000 Zagreb
Croatie

Krunoslav Capak
Chef de département
Institut national croate de santé publique
Rockefellerova 7
10000 Zagreb

Davor Vidiš
Chef de bureau
Bureau de la République de Croatie en République de Lituanie
Verslo Centras 2000“, Jogailos 4
LT-01116 Vilnius
Lituanie

Géorgie

David Sergeenko
Ministre
Ministère du Travail, de la santé et des affaires sociales
114, Ak. Tsereteli Avenue
0119 Tbilissi
Géorgie

Amiran Gamkrelidze
Directeur général
Centre national de lutte contre les maladies et de santé publique de Géorgie
Ministère du Travail, de la santé et des affaires sociales de Géorgie
9, M. Asatiani, str
0177 Tbilissi

Israël

Sinaia Netanyahu
Spécialiste scientifique principale
Ministère de la Protection de l'environnement
Kanfei Nesharim 5
9546412 Jérusalem

Lituanie

Vytenis Povilas Andriukaitis
Ministre de la Santé
Ministère de la Santé
Vilnius str. 33
LT-01119 Vilnius
Lituanie

Kestutis Miskinis
Chef de la Division des affaires européennes et des relations internationales
Ministère de la Santé
Vilniaus str. 33
01506 Vilnius

Espagne

Mercedes Vinuesa Sevastian
Directrice générale
Département de la santé publique, de la qualité et de l'innovation
Ministère de la Santé, des services sociaux et de l'égalité
Paseo del Prado 18-20
28014 Madrid

Covadonga Caballo
Sous-directrice adjointe
Département de l'environnement et de la santé au travail
Ministère de la Santé, des services sociaux et de l'égalité
Paseo del Prado 18-20
28014 Madrid

Ukraine

Oleksii Obukhov
Conseiller externe du ministre de l'Écologie et des ressources naturelles d'Ukraine
35, Mytropolyta V. Lypkivskogo Str
03035 Kiev

Membres de droit du CMES

Président de l'EHTF (Allemagne)

Alexander Nies
Directeur général adjoint
Ministère fédéral de l'Environnement, de la protection de la nature,
du bâtiment et de la sécurité nucléaire
Robert-Schuman-Platz 3
53175 Bonn

Coprésident de l'EHTF (Norvège) – jusqu'au 31 août 2014

Thor-Erik Lindgren
Conseiller principal
Ministère de la Santé et des services sociaux
Département de la santé publique
Boks 8011 DEP
0030 Oslo

**Coprésident de l'EHTF (Ex-République yougoslave de Macédoine) –
à compter du 1^{er} septembre 2014**

Dragan Gjorgjev
Professeur d'université/conseiller en politiques
Institut de santé publique
50-ta Divizija 10
1000 Skopje

Parties prenantes

CEE-ONU

Marco Keiner
Directeur de la Division de l'environnement
Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
Palais des Nations
1211 Genève 10
Suisse

PNUE

Jan Dusik
Directeur par intérim
Programme des Nations Unies pour l'environnement
Bureau régional de l'Europe
11-13 Chemin des Anémones, CH-1219 Châtelaine,
Suisse

Bureau régional de l’OMS pour l’Europe

Zsuzsanna Jakab
Directrice régionale
Bureau régional de l’OMS pour l’Europe
UN City
Marmorvej 51
DK-2100 Copenhague
Danemark

Guénaël Rodier
Directeur
Division des maladies transmissibles, de la sécurité sanitaire et de l’environnement
Bureau régional de l’OMS pour l’Europe
UN City
Marmorvej 51
DK-2100 Copenhague
Danemark

Srdan Matic
Coordinateur, Environnement et santé
Bureau régional de l’OMS pour l’Europe
UN City
Marmorvej 51
DK-2100 Copenhague
Danemark

Elizabet Paunovic
Chef de bureau
Centre européen de l’environnement et de la santé de l’OMS
Platz der Vereinten Nationen 1
53113 Bonn
Allemagne

Francesca Racioppi
Conseillère principale en politiques et programmes
UN City
Marmorvej 51
DK-2100 Copenhague
Danemark

Observateurs

Allemagne

Birgit Wolz
Chef de la division IG II 2
Ministère fédéral de l’Environnement, de la protection de la nature,
du bâtiment et de la sécurité nucléaire
Robert-Schuman-Platz 3
53175 Bonn
Allemagne

Coalition de la jeunesse européenne pour l'environnement et la : (European Environment and Health Youth Coalition)

Dovile Adamonyte

Membre du Comité exécutif de la Coalition de la jeunesse européenne pour l'environnement et la santé

Coordinatrice nationale de la jeunesse en Lituanie

Orateurs

Philippe Grandjean

Université du Danemark du Sud

Institut de santé publique

J B Winslowsvej 17

DK – 5000 Odense C

Danemark

Rainer Sauerborn

Directeur de l'Institut

Hôpital universitaire de Heidelberg

Institut de santé publique

Im Neuenheimer Feld 324

62120 Heidelberg

Allemagne

Secrétariat de l'OMS

Marco Martuzzi

Directeur de programme

Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS

Platz der Vereinten Nationen 1

53113 Bonn

Allemagne

Bettina Menne

Directeur de programme

Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS

Platz der Vereinten Nationen 1

53113 Bonn

Allemagne

Oliver Schmoll

Directeur de programme

Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS

Platz der Vereinten Nationen 1

53113 Bonn

Allemagne

Julia Solovieva
Attaché d'administration
Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS
Platz der Vereinten Nationen 1
53113 Bonn
Allemagne

Rapporteur

Teresa Lander
Twain Cottage
Church Road, Doynton
BS30 5SU
Royaume-Uni

Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe

L'Organisation mondiale de la santé (OMS), créée en 1948, est une institution spécialisée des Nations Unies à qui incombe, sur le plan international, la responsabilité principale en matière de questions sanitaires et de santé publique. Le Bureau régional de l'Europe est l'un des six bureaux régionaux de l'OMS répartis dans le monde. Chacun d'entre eux a son programme propre, dont l'orientation dépend des problèmes de santé particuliers des pays qu'il dessert.

États membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Biélorus
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Ex-République yougoslave
de Macédoine
Fédération de Russie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Israël
Italie
Kazakhstan
Kirghizistan
Lettonie
Lituanie
Luxembourg
Malte
Monaco
Monténégro
Norvège
Ouzbékistan
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République de Moldova
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Tadjikistan
Turkménistan
Turquie
Ukraine

**Organisation mondiale de la santé
Bureau régional de l'Europe**

Marmorvej 51 DK-2100 Copenhagen Ø, Denmark
Tel.: +45 45 33 70 00 | Fax: 45 45 33 70 01
E-mail: postmaster@euro.who.int
Web site: www.euro.who.int

Original : anglais